

La communication sur les changements environnementaux : la situation en république du Congo¹

François BIYELE

Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication
Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)
Université Marien Ngouabi, Brazzaville
kitoko2@yahoo.fr

Résumé

Les changements environnementaux sont le plus souvent causés par des influences humaines. La communication sur ces changements nécessite la mobilisation d'un certain nombre d'outils de communication dont le but est d'emmener les populations à un changement de comportement pour préserver la planète. Quelles initiatives ont été prises en république du Congo - un pays au cœur de l'un des plus grands bassins forestiers du monde, le bassin du Congo ? À cet effet, quels outils de communication – mobilise-t-elle ? Et pour quels résultats ? À travers une analyse qualitative ce texte se propose d'apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations. Substantiellement, les autorités congolaises informent qu'ils ne communiquent. Or sans un *feedback* permanent entre émetteur (autorités) et récepteur (populations), obtenir un changement de comportement est illusoire. Et en dehors de la journée nationale de l'arbre célébrée le 6 novembre de chaque année, il n'y a aucun programme dédié aux changements environnementaux dans les médias tant publics que privés.

Mots clefs : Communication, Changements environnementaux, Initiatives, république du Congo

Abstract

Environmental changes are most often caused by human influences. Communication about these changes requires the mobilization of a certain number of communication tools whose aim is to lead populations to change their behavior to preserve the planet. What initiatives have been taken in the Congo republic – a country at the centre of one of the largest forest basins in the world, the Congo Basin ? To this end, what communication tools does the country mobilize ? And for what results ? Through a qualitative analysis, this text addresses these questions. Substantially, the Congolese authorities inform that they do not manage communicate. However without permanent feedback between transmitter (authorities) and receiver (populations), obtain a change in behavior is illusory. And outside the day of the tree celebrated November 6 of each year, there is no program dedicated to environmental changes in both public and private media.

Key words : Communication, Environmental changes, Initiatives, Congo Republic

¹ Cet article reprend l'essentiel de notre communication lors du colloque international « Changements environnementaux, vulnérabilité des territoires et résilience des communautés en Afrique » organisé du 10 au 12 janvier 2024 en hommage à la professeure titulaire des universités en Géographie des espaces tropicaux, Yolande Berton-Ofouemé.

Introduction

Au-delà des catastrophes naturelles, les travaux des différentes Conférences des Parties (COP) et du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) ont montré l'impact de l'humain sur l'environnement entraînant un dérèglement climatique. À la COP 21 qui s'est déroulée à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015, les parties sont unanimement convenues de limiter le réchauffement climatique entre 1,5 et 2°C d'ici à 2100. Cela passe par une diminution drastique des émissions de gaz à effet de serre, sinon les conséquences seront dramatiques sur l'ensemble du globe.

En république du Congo, un certain nombre d'actions ont été entreprises par le gouvernement, sous la houlette de son président Denis Sassou Nguesso. Quelles sont-elles ? Quels sont les outils de communication mobilisés pour communiquer sur ces actions ? Les radios implantées dans chaque département ont-elles été mises à contribution ? Et avec quels résultats ?

C'est à travers une méthode qualitative mêlant observation et recherche documentaire que nous tenterons de répondre à ces questions, car comme le souligne Alex Muchielli :

Une autre caractéristique des méthodes qualitatives plaide encore en faveur de leur utilisation en sciences de la communication : les méthodes qualitatives postulent que le chercheur est partie intégrante de l'outil ou de la technique qu'il utilise dans la phase de recueil des données (que l'on pense à l'observation, à l'observation participante, à l'interview, au questionnement...). Le travail de collecte des informations ne porte pas, comme en sciences naturelles ou physiques, sur des « objets » hors d'atteinte de l'empathie ou de la compréhension. Or c'est bien dans ce type de situation que se trouvent la plupart des chercheurs en sciences de la communication. (A. Muchielli, 1996, p.52).

Ainsi nous formulons l'hypothèse suivante : la communication sur les changements environnementaux est non efficace en république du Congo. Notre recherche se situe donc dans le cadre hypothético-déductif s'inscrivant dans le champ de la communication pour le développement encore connue sous le sigle C4D qui vient de l'anglais (Communication For Development) dont voici une définition parmi tant d'autres proposées par les institutions internationales : « La communication pour le développement a pour objectif d'opérer des changements sociaux et environnementaux grâce par exemple à des changements de comportement, à la diffusion des politiques publiques ou la remontée des connaissances de terrain ». (Cf. www.C4dev.org). Cela signifie qu'elle est différente de la communication verticale qui est unidirectionnelle (du haut vers le bas, c'est-à-dire des organisations vers les populations cibles) et qui peut se résumer à travers cette formule : *voilà ce qui est bon, oubliez le reste*. La communication pour le développement privilégie une démarche qui prend en compte les acquis de la population cible pour en faire une population participante. Il s'agit non seulement de faire passer des messages à travers les médias, mais aussi de tenir compte de la manière dont ils sont reçus par les populations cibles et de prendre en considération leurs points de vue, car elles connaissent leur environnement, mieux que quiconque et constituent la pierre angulaire du changement de comportement souhaité ou espéré.

Ce travail commencera par énumérer les différentes actions entreprises, ensuite il évoquera les outils de communication utilisés et enfin il s'interrogera sur leur justesse.

1. Les actions entreprises

1.1. La journée nationale de l'arbre

Elle reste, sans doute, la première action. Le décret l'instituant a été signé le 30 juillet 1988 par le Président de la République, Denis Sassou Nguesso. Il s'agit du décret n°88-617-1988. Il compte six chapitres dont nous allons libeller les dispositions essentielles. Dans le chapitre premier intitulé : *de l'organisation de la journée nationale de l'arbre*, on peut lire en son article 1^{er} : « À l'occasion de la journée de l'Arbre instituée le 6 mars de chaque année, chaque Congolais, quel que soit le lieu de sa résidence, doit accomplir un devoir civique en plantant au moins un arbre d'essence fruitière ou forestière conformément aux dispositions de la loi susvisée ». L'article 2 stipule : « L'organisation de cette journée relève de l'autorité directe des collectivités locales qui déterminent les programmes annuels, le choix des sites et des essences à planter. Elles en assurent l'exécution par la mobilisation des populations ». Quant à l'article 3, il dispose : « Dans certaines régions, pour des raisons climatiques, les opérations de planting peuvent s'effectuer à une date ultérieure au 6 mars ».

Le chapitre deuxième porte pour titre : *de la production des plants*. Il a un article dont voici la teneur :

Les collectivités locales sont tenues à l'occasion de la Journée de l'Arbre, de fournir des plants aux populations. À cet effet, elles peuvent mettre en place des pépinières avec l'assistance des services spécialisés agricoles et forestiers. Elles peuvent aussi se les procurer auprès des organismes spécialisés à des conditions qu'ils négocieront : dons, vente, etc... Toutefois les populations peuvent utiliser les pratiques sylvicoles traditionnelles pour la production de leurs plants.

L'autre chapitre ayant retenu notre attention est le quatrième : *de l'exploitation de l'arbre*. Voici la teneur de son unique article : « Tout Congolais ayant planté un arbre dans sa concession en demeure propriétaire et jouit du fruit de celui-ci. Toutefois, la destruction de celui-ci en totalité ou en partie, pour un quelconque motif est subordonnée à l'autorisation des autorités compétentes ».

Enfin le chapitre cinquième : *des pénalités*, comporte un article dont voici le contenu : « Tout individu qui aura détruit volontairement ou par négligence sans accord des autorités compétentes un arbre planté est passible des sanctions prévues par les textes en vigueur ».

À travers ce décret, il apparaît clairement que les autorités de la République du Congo, alors République Populaire du Congo, avaient une vision globale de la question. Il ne s'agit pas seulement de la protection de l'environnement, il y a aussi la nutrition des humains grâce aux essences fruitières. Les dispositions du décret étaient suffisamment précises pour que les autorités locales et les populations puissent les mettre en œuvre sans difficulté. Tout est exécuté selon un programme annuel dont l'initiative est laissée aux collectivités locales, c'est-à-dire que la décision est prise au plus près du terrain en tenant compte des réalités de chaque localité ; au point que certaines régions pouvaient choisir une autre date en dehors du 6 mars, si les conditions climatiques n'étaient pas favorables pour effectuer le *planting* d'arbre. Les populations sont aussi invitées à faire recours au savoir-faire traditionnel pour produire leurs plants. Ce qui montre une grande souplesse dans la réalisation de cette journée. Et le fait de planter un arbre ne veut pas dire que vous pouvez en disposer à votre guise. En dehors des fruits dont le planteur est le propriétaire exclusif, l'arbre est un bien public. Vous ne pouvez pas le

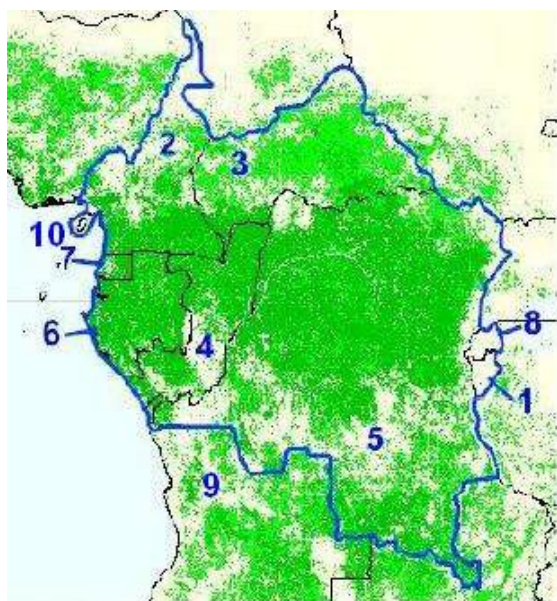
couper, en totalité ou en partie, sans l'accord des autorités compétences, sous peine de sanctions. En effet, un arbre stabilise le sol empêchant ainsi les érosions. Dans les villes, il permet d'avoir de l'ombre où s'abriter en cas de grande chaleur et il rafraîchit l'atmosphère. Et parce qu'il capte le CO2 émis par les voitures, il contribue à dépolluer l'air que les Congolais respirent.

Comme susmentionné, le décret instituant la journée de l'arbre indique la date du 6 mars. En quelle année le changement de mois est-il intervenu ? Nous n'avons pu trouver aucun document le précisant. En 2023, c'est le 6 novembre que cette journée a été célébrée sous le thème : *Ensemble, plantons les arbres pour lutter contre les érosions dans nos villes*. C'est un thème bien à propos, car les érosions ont déjà emporté des dizaines d'habitations dans les arrondissements 8, Madibou et 9, Djiri à Brazzaville. Dans ce dernier, le lycée scientifique de Massengo n'est plus qu'à quelques mètres du grand ravin causé par les érosions.

1.2. Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo

Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo est un fonds de développement africain qui répond aux enjeux climatiques à l'échelle continentale et planétaire. Tout en visant l'intégration régionale et le bien-être des populations, il finance des projets basés sur les principes de l'économie verte et bleue dans chacun des pays engagés dans sa gouvernance. Il est domicilié à la Banque de Développement de l'Afrique Centrale (BDEAC). Telle est la présentation disponible sur le site dédié à ce fonds. Toutefois, on peut noter que la dénomination de la BDEAC est incorrecte. Il s'agit de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale.

Le Bassin du Congo c'est 8,6 millions de Km², 10 % de la biodiversité mondiale, le 1^{er} réservoir mondial de CO2 et 250 millions d'habitants. C'est une vaste région forestière compacte et d'un seul tenant d'environ 230 millions d'hectares. Seconde forêt tropicale au monde en termes de surface après l'Amazonie, sa superficie représente environ 6% de la surface forestière mondiale. Les forêts du Bassin du Congo se situent majoritairement en République Démocratique du Congo, en République du Congo, au Gabon, au Cameroun, en Guinée Équatoriale et la République Centrafricaine. Mais il englobe également l'Angola, le Rwanda, le Burundi et Sao Tomé-et-Principe. (Source : CESBC : Centre d'Études Stratégiques du Bassin du Congo)



Légende

1. Burundi
2. Cameroun
3. Centrafrique
4. République du Congo
5. République Démocratique du Congo
6. Gabon
7. Guinée Equatoriale
8. Rwanda
9. Angola
10. São Tome e Príncipe

Concrètement le Fonds Bleu du Bassin du Congo, c'est 24 programmes sectoriels et 254 projets référencés dont 75% viennent du secteur public, 23% des ONG et de la société civile et 2% du secteur privé. Parmi les programmes sectoriels, on peut citer : le programme de développement de l'économie du transport durable sur le Bassin du Congo, le programme de développement de l'économie de l'eau et de l'assainissement, le programme de l'économie de paiement pour services environnementaux basés sur la gestion durable des eaux, le programme de lutte contre les érosions, le programme d'appui à la société civile et aux populations vulnérables (femmes, jeunes, autochtones), le programme transversal de communication, sensibilisation, information, éducation et marketing, la protection des populations des régions côtières aux événements extrêmes liés à l'eau.

Ce fonds est un ambitieux programme qui pâtit du problème de financement. Depuis son lancement en 2017, les financements promis par les pays industrialisés se font attendre. Il est à craindre qu'il ne connaisse le même sort que d'autres programmes élaborés par les pays africains et approuvés par les pays industrialisés, mais qui n'ont jamais reçu leur contribution. Le dernier en date est le NEPAD (New Partnership for Africa's Development). Son but était, entre autres, de doter l'Afrique en infrastructures physiques notamment les routes, les voies ferrées et les réseaux électriques reliant des pays voisins, les technologies de l'information et de la communication.

À la COP 22 à Marrakech en 2016, les pays riches avaient réaffirmé leur engagement, pris à Copenhague en 2009 et à Cancun en 2010, de consacrer une enveloppe de 100 milliards de dollars par an en faveur des pays pauvres pour la lutte contre le dérèglement climatique d'ici 2020. À ce jour, cette somme n'a jamais été mobilisée. Pourtant ces pays ont apporté une aide de 132,5 milliards de dollars à l'Ukraine en 2023. (lemonde.fr, 7 décembre, 2023).

Les pays africains qui participent au Fonds Bleu (excepté Sao Tomé-et-Principe, tous les pays du Bassin du Congo en font partie plus la Tanzanie, la Zambie et le Tchad), soit douze au total, ne devront compter que sur leurs ressources propres pour espérer mettre en œuvre leur ambitieux programme. Ils pourraient, par exemple, instaurer une taxe exceptionnelle sur les communications électroniques pendant la période des fêtes de fin d'année pour abonder ce fonds. En effet compter sur les pays riches serait illusoire. En 2022, l'Aide Publique au

Développement (APD) n'était que d'environ 36 milliards pour l'ensemble des pays africains (Source : OCDE). La même année le montant transféré par la diaspora africaine vers le continent s'élevait à 95,6 milliards de dollars (www.trtafrika.com, 22 juin 2023). L'Afrique doit se prendre en main.

Parmi les actions entreprises en république du Congo, on pourrait ajouter le projet BACASI (Bateke Carbon Sink) qui vise à développer une forêt de 40000 ha dont 38000 ha destinés au puits carbone et 2000 ha aux activités agro-forestières. C'est un projet porté par la compagnie pétrolière française TotalEnergies en collaboration avec l'État congolais ; sauf que deux ans après son lancement en novembre 2021, 5000 ha seulement de plantations d'acacias et de manioc ont été réalisés. En effet ni l'État ni TotalEnergies n'avait pris langue avec les populations autochtones qui y vivent.

1.3. Autres actions entreprises

Il s'agit des sommets des trois bassins forestiers tropicaux (Amazonie, Bassin du Congo, Bornéo-Mékong) en 2011 et 2023 et de la première Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement (CIAR), à l'initiative du Président de la république du Congo, Denis Sassou Nguesso. Ce sont des événements à visée internationale qui pourraient faire penser que la république du Congo est un des pays qui émettent le plus de gaz à effet de serre, pourtant le niveau d'émission de ce pays n'est que de 0,003% en 2014 selon un rapport de la Banque Mondiale. Toutefois le Congo fait partie du monde et les changements environnementaux touchent l'ensemble des pays du globe terrestre. Selon le même rapport, au cours des 50 dernières années la température moyenne du Congo a augmenté de 0,7°C. Et logiquement elle devrait continuer à augmenter. D'où, sans doute, cette conscience universelle qui habite le président congolais. Ce faisant, à quoi ont abouti ces réunions internationales ?

- Le premier sommet des trois bassins forestiers tropicaux qui représentent 80% des forêts tropicales du monde, s'est tenu à Brazzaville du 31 mai au 3 juin 2011.

L'objectif global du sommet était de permettre l'établissement d'une coopération Sud-Sud, d'une part, et Nord-Sud, d'autre part, en vue d'une gestion durable des écosystèmes forestiers des bassins du Congo, d'Amazonie et du Bornéo-Mékong, pour une plus grande contribution à la régulation et à la stabilisation du climat planétaire, la lutte contre la pauvreté et le développement économique des pays concernés. (Cf. www.pfbc.cbf.org).

- Le deuxième sommet des trois bassins forestiers tropicaux s'est tenu du 26 au 28 octobre 2023, toujours à Brazzaville.

Les principaux objectifs du sommet étaient entre autres, de construire une coalition mondiale pour accélérer la transition énergétique et de renforcer la collaboration entre ces bassins, reconnus comme les grands poumons de la planète, afin d'aller plus loin. Les participants ont réaffirmé l'engagement de poser les bases d'une feuille de route pour aller vers la construction d'un cadre de coopération commun entre les trois bassins. (Cf. www.africanews.com).

En fait le deuxième sommet des trois bassins forestiers tropicaux s'est tenu pour constater que les conclusions du premier sommet était un vœu pieux puisque rien de concret n'a été entrepris, du moins au Congo, en matière de coopération Sud-Sud. Quant à la coopération Nord-Sud, c'est

le même constat d'échec, même si on peut noter le projet BACASI mis en place par la multinationale française TotalEnergies, la principale société qui exploite le pétrole au Congo, et la république du Congo. Mais comme nous l'avons susmentionné, il a du plomb dans l'aile. Alors, on se borne à réaffirmer « l'engagement de poser les bases d'une feuille de route pour aller vers la construction d'un cadre de coopération commun entre les trois bassins ». Il faut souligner que ni pour le premier sommet, ni pour le second, aucun chef d'État du bassin de l'Amazonie et du Bornéo-Mékong n'a fait le déplacement de Brazzaville. Il y a juste eu une représentation au niveau ministériel. Est-ce parce que l'enjeu n'était pas jugé important ? En prélude à ce sommet, le Premier ministre avait posé la première pierre de la Radio-télévision du Bassin du Congo (RTBC), le 11 août 2023, destinée à « édifier les communautés sur le combat écologique ». (F. Ibara, 2023). Le média était censé démarrer ses activités en juin 2024. Le projet semble avoir été renvoyé aux calendes grecques, puisque plus personne n'en fait mention.

- La première Conférence Internationale sur l'Afforestation et le reboisement (CIAR). Elle a été organisée sous l'égide de l'Union Africaine à Brazzaville, du 2 au 5 juillet 2024 et constitue la matérialisation de la décennie mondiale de l'afforestation et du reboisement proposée par le président de la république du Congo, Denis Sassou Nguesso à Char-El Cheikh en Égypte en 2022, lors de la 27^e Conférence des Parties (COP27). Cinq chefs d'État africains (du Gabon, du Ghana, de la Centrafrique, de la Guinée Bissau et de l'Éthiopie) sur 54, ont pris part à cette conférence. Aucun chef d'État européen, américain ni asiatique n'y a participé. Sans doute, ont-ils considéré que les enjeux étaient ailleurs. Toujours est-il que les participants à la CIAR « ont pris l'engagement d'institutionnaliser cet événement à travers son organisation biennale et rotative d'un continent à l'autre ». La fin des travaux de cette conférence a été marquée par une séance de planting d'arbres, dans la cour du Centre International de conférences de Kintélé, par les chefs d'État et de délégation. Cette séance rappelle aux Congolais celle effectuée par les autorités chaque année lors de la journée nationale de l'arbre, le 6 novembre. Même si la répétition est la meilleure des pédagogies, à quoi a servi cette conférence quand on sait que sous l'impulsion de l'Union Africaine a été lancée en 2007 le projet de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel dont l'objectif est de reverdir cette partie du continent occupée par le désert, à travers l'afforestation et le reboisement ? Ce projet est en cours d'exécution, car selon l'Agence Française de Développement (AFD), en septembre 2021, 20 millions d'hectares ont été restaurés et 350000 emplois créés. N'eut-il pas été judicieux de tenir une conférence pour constater les avancées de ce projet et renforcer les moyens pour en accélérer la matérialisation plutôt que d'organiser une énième réunion aux lendemains incertains ?

2. Les outils de communication mobilisés

Pour communiquer sur les enjeux liés aux changements environnementaux, qu'il s'agisse des initiatives nationales ou à visée internationale, les autorités congolaises utilisent les médias traditionnels : télévision, radio, presse écrite. Il n'y a pas de stratégie de communication mise en place par les autorités. La télévision nationale publique (Télé-Congo), la radio publique (Radio Congo) ainsi que les chaînes de télévision privées et la presse écrite relaient les activités des différentes autorités tant gouvernementales que locales, lors de la célébration de la journée nationale de l'arbre. Le sujet est traité au prisme du politique. Jamais une initiative citoyenne n'a été mise à l'honneur. Pourtant le décret instituant cette journée incite

les populations à prendre des initiatives en mettant en avant le savoir-faire traditionnel notamment en matière de production des plants.

Finalement les autorités pratiquent une communication institutionnelle. Or relève Guy Lorant : « C'est, par définition, une communication descendante. Elle est, de ce fait, non seulement insuffisante mais encore la plupart du temps porteuse d'une lacune : on part de ce qu'on a à dire – ce qui en soi est bien – et non de ce que l'auditeur, le lecteur ou le spectateur est en état d'entendre ». (G. Lorant, 2005, pp 20-21). C'est la communication verticale. On est plus dans un processus d'information plutôt que de communication, car la communication implique un échange entre émetteur et récepteur du message. Ici les autorités se contentent de transmettre des messages aux populations, sans chercher à savoir ce qu'elles pensent ou veulent. Il est difficile voire impossible de pouvoir instaurer un échange dans ces conditions. D'où la nécessité d'un dialogue entre les autorités et les populations, d'un *feedback*. C'est ce que prône la communication pour le développement.

3. La justesse des outils de communication mobilisés

La question de la justesse ne se pose pas ici en termes de bons ou de mauvais outils, mais plutôt sur la manière dont les autorités ont disposé des médias disponibles. En d'autres termes ont-elles utilisé à bon escient les outils de communication choisis ?

Les changements environnementaux sont des changements de l'environnement le plus souvent causés par des influences humaines ou parfois par des processus écologiques naturels. Si pour les catastrophes naturelles l'humain est impuissant, par contre pour les activités qui lui sont imputables, il y a un levier sur lequel on peut agir : la sensibilisation. Et celle-ci passe par la communication notamment la communication pour le développement que Jenatsch et Bauer définissent comme suit : « La communication pour le développement c'est faciliter l'accès à l'information, impliquer et participer, influencer sur les politiques publiques, rendre plus fort car des populations qui sont mieux informées seront en mesure de faire valoir leurs droits et tirer parti des offres publiques pour sortir de la pauvreté par leurs propres moyens ». (T. Jenatsch et R. Bauer, 2016, p.10). Pour impliquer et faire participer les populations, il faut mettre en place des dispositifs qui rendent le dialogue possible à travers les outils de communication choisis. Au Congo, étant donné que la télévision nationale publique n'est pas reçue sur l'ensemble du territoire, c'est un outil qui sera réservé aux zones urbaines. À l'occasion de la journée nationale de l'arbre, de kermesses peuvent être organisées avec jeux concours autour des changements environnementaux, dans les différents arrondissements de Brazzaville et de Pointe-Noire. Les élus locaux et les membres du gouvernement peuvent être mis à contribution pour parrainer les activités dans chaque arrondissement. On mettrait ces moments à profit pour sensibiliser les populations aux risques de construire dans les zones *non aedificandi*, aux causes des érosions, aux risques de l'occupation anarchique des terrains, etc... Le ministère de l'environnement et du développement durable y tiendrait de stands. Et Télé-Congo pourrait ainsi mettre en place un multiplex pour permettre aux téléspectateurs de suivre tout cela en direct.

La presse écrite concernera les citoyens alphabétisés. Pour cela, de l'école primaire à l'université des concours de nouvelles et de dessins pourraient être organisés sur la préservation de l'environnement. Un jury composé d'enseignants et de journalistes sélectionnera les cinq meilleurs textes et dessins pour être publiés dans les colonnes de la presse écrite lors de la

journée nationale de l'arbre. Cela permet un brassage d'idées qui n'en point douter favorisera le débat dans les familles et dans la population sur les changements environnementaux.

La radiodiffusion reste le média le plus répandu, le plus utilisé et le plus suivi, en république du Congo. Dans n'importe quel coin du pays, on peut suivre Radio-Congo, la chaîne nationale. C'est à travers elle que les autorités tant nationales que locales peuvent faire passer des messages concernant les changements environnementaux, non seulement pendant la journée nationale de l'arbre, mais aussi tout au long de l'année. Média de proximité par excellence, les messages pourraient ainsi être déclinés en français, en kituba, en lingala et dans les langues parlées dans chaque localité. Les maires d'arrondissements, les préfets et sous-préfets, les chefs de village, les leaders religieux devraient être mis à contribution. En 2014, le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) dénombrait 75 chaînes de radiodiffusion sur toute l'étendue du territoire national. Chaque département en est pourvu. Le Congo compte 12 départements : Brazzaville (10 radios) et Pointe-Noire (6 radios) sont à la fois commune et département ; le Kouilou (4 radios), le Niari (12 radios), la Lékoumou (3 radios), la Bouenza (6 radios), le Pool (4 radios), les Plateaux (6 radios), la Cuvette (8 radios), la Cuvette ouest (2 radios), la Sangha (4 radios) et la Likouala (10 radios). En plus de la station de radiodiffusion nationale, les autorités ont donc des leviers importants sur l'étendue du territoire national à travers les radios locales pour mettre en place des dispositifs de communication qui leur permettent d'échanger en permanence avec les populations. Pourquoi les autorités ne s'en servent-elles pas ? La question peut se poser, lors de notre passage dans les cabinets des deux ministères ayant en charge les questions de l'environnement (ministère de l'économie forestière et le ministère de l'environnement, du développement durable et du Bassin du Congo), lorsque nous avons demandé leur stratégie de communication, nous n'avons obtenu aucune réponse. Tout au plus, au ministère de l'environnement, nous a-t-on présenté un plan média utilisé lors du sommet des trois bassins en 2023, qui n'est rien d'autre que de la communication verticale.

Enfin il y a les réseaux sociaux que nos autorités négligent, mais qui sont beaucoup utilisés par les jeunes. Télé-Congo et Radio-Congo n'ont pas de site Internet, encore moins des comptes Facebook ou Twitter. Le gouvernement a pu mesurer leur impact le 10 décembre 2023, lorsqu'un média social avait mis en ligne les images liées à la pollution de la plage de Pointe-Noire, causée par une marée noire. Les commentaires indignés des Congolais avaient poussé le gouvernement à réagir à travers une visite sur le terrain du ministre des hydrocarbures, M. Bruno Jean Richard Itoua. Suite à cette visite, le gouvernement avait publié un communiqué pour rassurer les Congolais que la situation est sous contrôle. Si Télé-Congo et Radio-Congo avaient des comptes dans les réseaux sociaux, des sites Internet, ce seraient des lieux d'échange, de débats entre Congolais et entre les citoyens et les autorités sur les enjeux liés aux changements environnementaux.

Quid du Fonds Bleu du Bassin du Congo ?

Nous avons exclusivement évoqué la journée nationale de l'arbre quant à la manière de communiquer et à l'efficacité des outils de communication mobilisés. Cela se justifie parce que le Fonds Bleu paraît encore quelque chose d'abstrait pour les Congolais. Or la journée nationale de l'arbre est aujourd'hui un fait tangible. Nul doute que lorsque les programmes du Fonds Bleu connaîtront un début d'exécution et que le gouvernement saura, cette fois-ci, communiquer et non juste informer, les Congolais y participeront car les changements environnementaux touchent à leur vie quotidienne.

Conclusion

Ce travail a montré la non efficacité des outils de communication mobilisés pour communiquer sur les changements environnementaux confirmant ainsi notre hypothèse. Ce ne sont pas les outils en eux-mêmes qui sont inefficaces, mais plutôt la manière dont ils sont utilisés par les autorités qui les rendent inopérants. La radiodiffusion est aujourd'hui à la fois un outil d'information et de communication grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). À travers des émissions en direct, l'animateur peut interagir avec l'auditeur en temps réel. Les médias doivent donc être utilisés à bon escient pour qu'ils servent à la fois d'outils d'information et de communication.

On s'est appuyé sur les actions entreprises par les autorités notamment la journée nationale de l'arbre, pour démontrer que la communication doit être reconsidérée pour parvenir à un changement de comportement. Il faut passer de la logique d'information à celle de la communication. D'où le recours à la communication pour le développement s'avère indispensable pour obtenir les résultats escomptés. Elle permet un échange entre émetteur et récepteur. Elle implique les populations à la prise des décisions en s'appuyant sur les savoir-faire locaux pour agir au plus près du terrain. Sans un échange permanent avec les populations, sans leur implication, les changements de comportement seront difficiles à obtenir.

En 2023, le Congo a célébré la 35^e journée de l'arbre. Pourtant les Congolais ne semblent pas avoir pris la mesure des changements environnementaux. Les comportements comme l'occupation anarchique des terrains, la construction dans des zones *non aedificandi* restent d'actualité.

Quant au Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, ce texte a montré qu'il pâtit d'un problème de financement. Comme piste de réflexion possible, pour son financement, nous avons suggéré une taxe exceptionnelle sur les communications électroniques pendant la période des fêtes de fin d'année où les populations communiquent beaucoup.

Références bibliographiques

BRETEAU Pierre, 2023, « L'aide à l'Ukraine au plus bas depuis le début de l'invasion russe », in www.lemonde.fr, 7 décembre 2023 (consulté le 14 décembre 2023).

BROU Yao Téléphore, CHALEARD Jean-Louis, 2007, « Visions paysannes et changements environnementaux en Côte d'Ivoire », in *Revue Annales de géographie* n°653, p. 65-87.

D'ALMEIDA Nicole, 2006, « Le développement durable entre temps court et temps long, entre principe de gestion et principe de discussion », in *Communication et organisation*, n°29, p. 124-138.

IBARA Fortuné, 2023, « Médias : bientôt la construction de la Radio-Télévision du Bassin du Congo », in <https://www.adiac-congo.com> (consulté le 09 octobre 2024).

JENATSCH Thomas, BAUER Richard, 2016, *La communication pour le développement. Un guide pratique*, Berne, Direction du Développement et de la Coopération, 78 p.

LORANT Guy, 2005, *Les collectivités locales face aux défis de la communication*, Paris, Éd. L'Harmattan, 183 p.

MUCHIELLI Alex, 1996, « Pour des recherches en communication », in *Communication et Organisation* n°10, <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/1877> (consulté le 08 octobre 2024).

« Reportage-CIAR : inscription de la Déclaration de Brazzaville comme position commune africaine », <https://africa24tv.com> › reportage-congo brazzaville. Site consulté le 08 octobre 2024.

« Congo : que retenir du sommet des trois bassins forestiers ? », <https://fr.africanews.com>, Congo (consulté le 08 octobre 2024).

« Sommet des trois bassins forestiers tropicaux », <https://archive.pfbc.cbf.org>, items (consulté le 08 octobre 2024).

Décret n°88-617-1988, instituant la journée nationale de l'arbre.

www.lefondsbleu.africa/fr/ (consulté le 13 décembre 2023).

www.trtafrika.com, 20 juin 2023 (consulté le 13 décembre 2023).